

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Le 12 novembre 2018 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 6 novembre 2018.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Simone POUPARD : Adjoints

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Catherine BODET, Monsieur Jean-Claude BESNARD, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Jean-Marc VACHER, Monsieur André CERQUEUS, Madame Catherine CANALS, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Ammar HADJI, Madame Dominique SOURIAU : Conseillers Municipaux

Sont absents :

Madame Magalie GREAU, Monsieur Xavier COIFFARD.

Ont donné procuration :

Monsieur Michel BONNEAU à Monsieur Michel CHAMPION, Monsieur Frédéric PAVAGEAU à Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Nathalie GODET à Madame Simone POUPARD, Madame Amélie BROQUAIRE à Monsieur John DAVIS (*jusqu'à la délibération 1.3*), Madame Anne GRAVELEAU-HARDY à Madame Catherine CANALS (*jusqu'à la délibération 5.1*), Monsieur Youssef LAARABI à Monsieur Jean-Marc VACHER.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-François BAZIN comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 8 octobre 2018 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS N° 2018/309 A N° 2018/351 PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions, numéros 2018/309 à 2018/351 du mois d'octobre, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

0 - PAS DE COMMISSION

0.1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique - de prendre acte de l'installation en tant que Conseiller Municipal de Madame Roselyne DURAND, au titre de la liste " Cholet Passion ".

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique - de procéder aux suppressions et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Education	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (24/35 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (28/35 ^{ème})	Adaptation suite au rattachement du Service Animation Sports et Loisirs à la Direction de l'Education	19/11/18

1.2 - PROTECTION FONCTIONNELLE A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 8 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - d'accorder à Madame Elisabeth HAQUET la protection fonctionnelle dans le cadre de la plainte pour injure publique avec constitution de partie civile, déposée par Monsieur Denis MASSEGLIA, contre ses propos tenus à l'occasion du Conseil Municipal du 15 janvier 2018.

Article 2 - de prendre en charge les frais engagés par Madame Elisabeth HAQUET en vue de défendre ses intérêts.

1.3 - PROTECTION FONCTIONNELLE A UN ADJOINT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'accorder à Monsieur Jean-Paul BRIGEON, Adjoint au Maire de Cholet, la protection fonctionnelle dans le cadre de l'action engagée suite à l'agression dont il a été victime le 11 octobre 2018 et pour laquelle il a déposé plainte le 12 octobre 2018.

Article 2 - de prendre en charge les frais engagés par Monsieur Jean-Paul BRIGEON en vue de défendre ses intérêts.

Arrivée de Madame Amélie BROQUAIRE

1.4 - PROTECTION FONCTIONNELLE AU MAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'accorder à Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, la protection fonctionnelle dans le cadre de l'action engagée en vue de faire cesser l'usurpation d'identité dont il est victime sur le réseau social TWITTER et pour laquelle il a notamment déposé plainte contre X, le 26 juillet 2018, auprès du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'Angers.

Article 2 - de prendre en charge les frais engagés par Monsieur Gilles BOURDOULEIX, en vue de défendre ses intérêts.

1.5 - ANIMATIONS DE NOËL 2018 - ORGANISATION D'UN CONCOURS DE DESSINS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les termes du règlement du concours de dessins organisé par la Ville de Cholet, du 30 novembre au 16 décembre 2018, définissant les modalités d'inscription et d'organisation de cette action et permettant de récompenser des enfants de 3 à 7 ans.

Article 2 - de fixer la composition du jury permettant de sélectionner les lauréats comme suit :

- Evelyne PINEAU,
 - Sandrine RAOUX,
 - Gwenaëlle DUCHESNE,
 - Laurent THOMAS - Président de l'association Cholet Vitrites,
 - Laurence BARON - Membre du bureau de l'association Cholet Vitrites,
 - Myriam HERVOUET – Directrice de l'Office de Tourisme du Choletais,
- étant précisé que le jury sera présidé par l'Adjoint au maire en charge du commerce.

Cf. annexe 1.5

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2018 - N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la décision modificative n°1 relative au budget principal, au budget annexe des opérations d'aménagement et au budget annexe du stationnement, telle qu'annexée.

2.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble du document ci-annexé, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

Cf. annexe 2.2

2.3 - ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'autoriser, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour – 8 Contre), l'octroi de la subvention, comme détaillé en annexe, à l'association Puy du Fou Académie.

Article 2 - d'autoriser, à l'unanimité (41 Pour), l'octroi des subventions aux attributaires suivants et l'adaptation des crédits afférents tels que désignés en annexe :

- Mécénat Chirurgie Cardiaque,

- Bridge Club Choletais,
- La Fabrique Chorégraphique,
- Orchestre Harmonique de Cholet
- Cholet Événements,
- Pierre PELLETREAU,
- Agglomération du Choletais (au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique),
- Centre Communal d'Action Sociale (au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique),
- Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais (notamment au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique),
- Association Foyer Logement la Girardière,
- Centre d'Information Féminin et Familial,
- Le Comptoir Culturel,
- Jeune France,
- Union Cycliste Cholet 49,
- Véloce Club de Cholet.

Étant précisé que Madame Maya JARADE et Monsieur Patrice BRAULT ne participent pas au vote.

Article 3 - d'approuver les avenants aux conventions conclues avec les associations suivantes :

- Centre d'Information Féminin et Familial,
- Cholet Événements,
- Jeune France,
- Union Cycliste Cholet 49.

Cf. annexe 2.3

2.4 - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, portant sur l'évaluation des charges nettes transférées à l'Agglomération du Choletais par ses communes membres, soit :

- un montant net des charges transférées évalué par la CLETC à 343 559 € pour l'année 2018 et à 706 032 € pour les années suivantes,
- un montant net des charges restituées évalué par la CLETC à 454 917 € pour l'année 2018 et à 1 168 550 € pour les années suivantes,
- un montant définitif de l'attribution de compensation versé par la Ville à l'AdC s'élève à 13 533 038 € pour 2018 puis 13 181 878 € pour les exercices suivants.

2.5 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique – d'admettre en non-valeur les taxes et produits irrécouvrables figurant dans le tableau ci-dessous, conformément aux demandes de Monsieur le Trésorier Principal de Cholet Municipale en date des 13-14 juin 2017, 26 mars 2018, 12 juin 2018, 24 juillet 2018 et 26-27 septembre 2018 pour la somme de 46 869,19 € sur le budget principal :

ANNÉE	ORIGINE DE LA CRÉANCE	TOTAL
2007	Droit de voirie	363,67 €
2008	Restauration scolaire	34,58 €
2009	Restauration scolaire	653,26 €
	Enlèvement véhicule	288,24 €
2010	Créances minimales	0,10 €
	Restauration scolaire	686,72 €
2011	Enlèvement véhicule	813,10 €
	Fourrière animale	105,60 €
	TLPE	765,79 €
	Régularisation trop versé charges salaires	130,83 €
	Régularisation trop perçu allocation rentrée scolaire	34,00 €
2012	Droits de voirie	281,46 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	10,00 €
	Enlèvement véhicule	497,45 €
	Halles et Marchés	128,52 €
	TLPE	143,64 €
	Restauration scolaire	324,88 €
	Régularisation trop perçu allocation rentrée scolaire	9,75 €
2013	Droits de voirie	776,76 €
	Restauration scolaire	512,59 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	55,00 €
	Halles et Marchés	44,10 €
	Enlèvement véhicule	1 174,80 €
	Fourrière animale	17,96 €
	Halte garderie/périscolaire	103,56 €
2014	Droit de voirie	401,00 €
	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	10,00 €
	Restauration scolaire	372,35 €
	Enlèvement véhicule	1 717,58 €
	Institut Municipal des Langues – Droits d'inscription	45,73 €
	Fourrière animale	180,00 €
	TLPE	227,58 €

	Halles et Marchés	34,80 €
	Taxe atterrissage	72,40 €
2015	Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie	20,00 €
	Droit de voirie	566,56 €
	Institut Municipal des Langues – Droits d'inscription	45,73 €
	Restauration scolaire	3 488,21 €
	Enlèvement véhicule	1 985,37 €
	Location bâtiment loyers charges	752,00 €
	TLPE	293,41 €
	Halte garderie/périscolaire	65,78 €
	Taxe atterrissage	28,35 €
	Fourrière animale	180,00 €
	2016	Droits de voirie
Enlèvement véhicule		6 899,13 €
Restauration scolaire		4 305,87 €
Pénalités accueil périscolaire, pause méridienne, halte garderie		144,96 €
Fourrière animale		360,60 €
Emplacement fête foraine		64,00 €
Halles et Marchés		240,32 €
Location bâtiment loyers charges		4,73 €
TLPE		1 071,70 €
Taxe atterrissage		26,40 €
Jugement condamnation		2 366,80 €
Halte garderie/périscolaire	2 387,32 €	
2017	Restauration scolaire/Halte garderie/périscolaire	5 166,78 €
	Anim'Sport	64,00 €
	Droit de voirie	147,90 €
	Trop perçu salaire	24,99 €
	Halles et Marchés	612,38 €
	Enlèvement véhicule	1 379,30 €
	TLPE	447,04 €
	Révision trop versé marché	24,00 €
	Fourrière animale	670,02 €
2018	Halles et Marchés	215,04 €
	Droits de voirie	42,10 €
	Fourrière animale	98,00 €
	Restauration scolaire/Halte garderie/périscolaire	571,95 €
	TOTAL	46 869,19 €

2.6 - COMPTES RENDUS ANNUELS DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique - de prendre acte des comptes rendus de gestion, relatifs à l'exercice 2017, des délégataires de service public suivants :

- la Société Assistance Auto Dépannage Service (AADS), pour la délégation de service public relative à l'exploitation de la fourrière automobile,
- la Société Protectrice des Animaux (SPA), pour la délégation de service public relative à l'exploitation de la fourrière animale,
- la Société Funéraire de Crémation de l'Ouest (SOFCO), pour la délégation de service public relative à l'exploitation du Crématorium de Cholet,
- Cholet Événements, pour la délégation de service public relative à l'organisation de fêtes et animations de la Ville.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.7 - RAPPORT DE SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique - de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable, au titre de l'année 2017.

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.7 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES - RAPPORT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique – de prendre acte du débat sur la base du rapport d'orientations générales du budget 2019 présenté en annexe.

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - RYTHMES EDUCATIFS - MISE EN OEUVRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2018-2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial pour 2018-2021, ci-annexée dont les signataires, outre la Ville, sont :

- le Préfet de Maine-et-Loire,
- le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire,
- la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Maine-et-Loire,
- la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire,
- la Mutualité Sociale Agricole,
- l'association Junior,
- l'association Loisirs Pluriel,
- l'association Jeune France.

Et dont les quatres axes sont :

- assurer la continuité et favoriser la cohérence, la complémentarité entre le temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire et familial,
- favoriser le bien-être et l'épanouissement de chacun,
- faciliter l'inclusion de chaque enfant et développer les actions en faveur des territoires prioritaires et des enfants les plus fragiles,
- conforter la qualité des projets en lien avec le territoire et ses acteurs.

4.2 - PLAN MERCREDI - CONVENTION RELATIVE A LA CHARTE QUALITE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention relative à la charte qualité Plan mercredi, établie jusqu'au terme de la convention relative à la mise en œuvre du PEDT 2018-2021, à conclure avec le Préfet de Maine-et-Loire, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et dont les 4 axes sont :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants,
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, ...).

4.3 - PARTENARIAT AVEC DES STRUCTURES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES CHOLETAIS - RALLYE CITOYEN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la convention de partenariat ci-annexée à conclure avec les collègues choletais pour l'organisation de la 2^{ème} édition du " Rallye Citoyen " qui se déroulera les jeudis matin 15, 22 et 29 novembre, les mardis 20 et 27 novembre ainsi que les mercredis 21 et 28 novembre 2018.

Article 2 - d'approuver les termes de la convention type de partenariat ci-annexée à conclure avec les structures locales concernées par les notions de démocratie, de droits et devoirs, de solidarité, d'engagement et de citoyenneté, afin de permettre l'animation et l'encadrement d'ateliers ludiques et interactifs auprès des classes de 3^{ème} des collègues choletais.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES (2019-2023)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure avec l'Agglomération du Choletais, pour la passation des accords-cadres relatifs à l'entretien des voiries communales.

L'Agglomération du Choletais sera désignée comme coordonnateur du groupement, chargé :

- de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant,
- de signer, de notifier et d'exécuter partiellement les accords-cadre correspondants, conformément aux dispositions de la convention constitutive du groupement.

Ces derniers sont conclus pour une durée d'un an, reconductible expressément trois fois, suivant des engagements financiers (détaillés en annexe) à hauteur de 850 000 € HT (1 020 000 € TTC) pour l'AdC et 420 000 € HT (504 000 € TTC) pour la Ville.

Cf. annexe 5.1

Arrivée de Madame Anne GRAVELEAU-HARDY

5.2 - RÉTROCESSION PAR LA SOCIETE SIMA DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LES GUIGNARDIERES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite, par la société SIMA, des espaces communs du lotissement dénommé " Les Guignardières " dont la désignation est indiquée ci-dessous, étant précisé que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte authentique seront pris en charge par le cédant.

Parcelle	Surface	Nature	Adresse
BM n ^{os} 645, 646 et 818	421 m ²	Voirie	Rue Maurice Utrillo
BM n° 811	877 m ²	Voirie	Square Odilon Redon
BM n° 812	4 494 m ²	Voirie	Rue Henri Toulouse-Lautrec
BM n° 827	563 m ²	Voirie	Square Vincent Van Gogh
BM n° 828	687 m ²	Voirie	Square Camille Pissaro
BM n° 830	683 m ²	Voirie	Square Georges Rouault
BM n° 938	1 569 m ²	Voirie	Rue Antoine Watteau
TOTAL	9 294 m ²		

Article 2 - d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de l'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), d'eau potable et les ouvrages communs afférents situés dans l'emprise de ces espaces publics.

Article 3 - de classer les voies correspondantes dans le domaine public routier communal.

Article 4 - de solliciter, pour cette rétrocession, l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.2

5.3 - CESSION D'EMPRISES A USAGE DE VOIRIES ET D'ESPACES VERTS A SEVRE LOIRE HABITAT - QUARTIER HAMEAU DE LA MARONNERIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Madame Isabelle LEROY ne participant pas au vote.

Article 1 - de donner son accord pour la cession d'emprises à usage de voiries et espaces verts non cadastrées, d'une superficie totale de 107 m² et situées rues des Combattants d'Afrique du Nord, du Plessis Bourré et allée de Montreuil Bellay.

Article 2 - de solliciter pour cette cession l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code des impôts.

Cf. annexe 5.3

5.4 - ACQUISITION A SEVRE LOIRE HABITAT - RUES MAURICE GENEVOIX ET GEORGES DUHAMEL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (42 Pour),

DECIDE

Madame Isabelle LEROY ne participant pas au vote.

Article 1 - de donner son accord pour l'acquisition, d'une partie des équipements cadastrés section AH n°s 540 et 541, à l'euro symbolique, d'une superficie totale de 680 m², situés rues Maurice GENEVOIX et Georges DUHAMEL, étant précisé que les frais de notaire afférents seront pris en charge par Sèvre Loire Habitat.

Article 2 - de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.4

5.5 - ACQUISITION A L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS D'UN BATIMENT SITUE 31 RUE PAUL BOUYX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la signature d'un acte authentique constatant l'acquisition par la Ville à l'Agglomération du Choletais (AdC) d'un bâtiment situé 31 rue Paul Bouyx et cadastré section AL n° 63 pour un montant de 220 000 € nets vendeur, étant précisé que les frais de notaires sont à la charge de la Ville.

Article 2 - de solliciter l'exonération pour cette acquisition des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Article 3 - de constater la restitution en l'état d'un bâtiment situé 31 rue Paul Bouyx et cadastré section AL n° 62 et de rédiger un procès-verbal à cet effet.

Cf. annexe 5.5

5.6 - CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS - CHEMIN RURAL DE L'ELINIÈRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver, dans le cadre de l'aménagement de la Tranche 3 de la Zone d'Aménagement Concerté du Val de Moine la constitution de servitudes pour l'installation d'un câble souterrain sur la parcelle cadastrée section EW n° 431, située chemin rural de l'Elinière dans les conditions suivantes :

- le terrain devra être remis dans son état initial une fois les travaux terminés ;
- des réseaux d'eau et d'assainissement étant sur la parcelle, une déclaration devra être effectuée au préalable auprès de la Ville de l'Agglomération du Choletais et des concessionnaires concernés, pour vérifier la compatibilité du projet avec ces réseaux ;
- l'enfouissement des canalisations doit être effectué à 1 mètre minimum de profondeur et suffisamment loin des arbres à préserver bordant le chemin piétonnier.

étant précisé que tous les frais afférents sont à la charge exclusive d'ENEDIS.

Article 2 - d'approuver les termes de la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS.

Cf. annexe 5.6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Monsieur Jean-François BAZIN

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 12 novembre 2018,

Florence JAUNEAULT	Natacha POUPET-BOURDOULEIX	Olivier BAGUENARD	Jean-Marc VACHER
Michel CHAMPION	Simone POUPARD	Jordan JOUTEAU	Anne GRAVELEAU-HARDY
Florence DABIN	Sylvie ROCHAIS	Gwénaëlle DUCHESNE	André CERQUEUS
John DAVIS	Jean-Michel BOISSINOT	Gilles ALLINDRE	Catherine CANALS
Isabelle LEROY	Patricia RIGAUDEAU	Evelyne PINEAU	Bernard RABILLER
Roger MASSE	Elisabeth HAQUET	Patrice BRAULT	Ammar HADJI
Laurence TEXEREAU	Benoît MARTIN	Catherine BODET	Dominique SOURIAU
Jean LELONG	Sandrine RAOUX	Amélie BROQUAIRE	
Annick JEANNETEAU	François DEBREUIL	Jean-Claude BESNARD	
Jean-Paul BREGEON	Maya JARADE	Roselyne DURAND	

Règlement du concours de dessins

Organisé du 30 novembre au 16 décembre 2018

Article 1 – Conditions de participation

Le concours de dessins est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 7 ans (à la date d'envoi du dessin).
La participation à ce concours est gratuite.
Un seul dessin par personne est autorisé.
La participation au présent concours est individuelle et nominative.

Article 2 – Format des œuvres et objet du concours

Le dessin sera à réaliser sur une feuille de format A3 (portrait ou paysage) que les enfants pourront se procurer chez les commerçants partenaires, à la maison du père Noël place Travot ou à l'Office de Tourisme du Choletais.
Le thème du concours de dessin est " Dessine la maison du père Noël de Cholet ".

Article 3 – Modalité de participation

L'enfant devra remplir le formulaire de participation (au recto de la feuille A3).
Sur ce formulaire doivent obligatoirement figurer le nom, le prénom et l'âge du participant, ainsi que son adresse, un numéro de téléphone et si possible une adresse courriel.

La participation du mineur est soumise à l'autorisation préalable du(es) parent(s), titulaire(s) de l'autorité parentale, et gagnant(s) du respect du présent règlement par le participant.
Chaque formulaire sera signé par le représentant légal du participant. L'autorisation parentale fournie en annexe devra être dûment remplie pour chaque participant.

Le dessin de l'enfant devra être déposé avant le 12 décembre 2018 minuit place Travot dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.

Article 4 – Composition du jury et choix des gagnants

Le jury sera composé de personnes choisies parmi les organisateurs et les partenaires du concours.

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins et sélectionneront 5 dessins par tranche d'âges en fonction des critères suivants :

- pertinence par rapport au thème,
- la qualité artistique,
- l'originalité.

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.
Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 – Lots

Chacun des gagnants sera averti par téléphone ou par courriel. La Ville de Cholet se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du concours et, entre autre, de publier l'identité de ceux-ci.

Les auteurs des dessins sélectionnés par tranche d'âges se verront remettre un lot de la part des commerçants partenaires d'un montant équivalent à 15 €.
A cette occasion, ils seront reçus par le père Noël dans sa maison place Travot.

Article 6 – Calendrier du concours

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 30 novembre 2018 : ouverture du concours,
- 12 décembre à minuit : clôture du concours,
- 13 décembre 2018 : choix des gagnants par le jury,
- 14 décembre : annonce des gagnants (par téléphone ou par courriel) et sur le Facebook de la Ville de Cholet,
- 16 décembre 2018 : remise des lots et accueil des gagnants à la maison du père Noël place Travot.

Article 7 – Droits d'auteur

Par l'acceptation du présent règlement, les participants autorisent, gratuitement, la Ville de Cholet à :

- reproduire et/ou faire reproduire, en nombre illimité, tout ou partie du dessin par tout procédé connu ou inconnu à ce jour, et notamment par impression, numérisation, et procédés analogues, sur tout support connu et inconnu à ce jour et notamment sur support papier, numérique, de nature audiovisuelle ou multimédia, et en tout format,
- représenter tout ou partie du dessin, en tous lieux, pour tout procédé ou inconnu à ce jour et notamment dans le cadre de transmission par télédiffusion, de représentations ou projections publiques, par affichages, expositions, film, enregistrement magnétique ou numérique, multimédia ou sites internet.

Cette autorisation inclut la reproduction et représentation, dans les conditions définies au présent article, des nom, prénom et âge de l'auteur du dessin.

La Ville de Cholet utilisera uniquement dans le cadre d'opérations non commerciales du type exposition, conférence, manifestations, publications ou tout autre événement ayant pour thème la jeunesse et la diversité culturelle pendant une durée de 2 ans à compter de la date de remise des prix concours.

Article 8 – Retour des œuvres

Pour les participants qui en feront spécifiquement la demande, les dessins leur seront renvoyés après le concours.

Article 9 – Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 10 – Annulation et interprétation

La Ville de Cholet se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 11 – Utilisation des données personnelles

La Ville de Cholet recueille les informations précitées dans le cadre du présent concours et en vue de l'utilisation des dessins réalisés. Ces données fournies sur le formulaire d'inscription et son annexe pourront être consultées par le participant et son(es) représentant(s) légal(aux) et seront conservées pendant une durée de 2 ans.

Conformément à la législation applicable relative à la protection des données personnelles, le participant et son(es) représentant(s) légal (aux) disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de retrait de consentement, d'interrogation, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation des données le concernant.

L'exercice de ce droit s'effectue par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – BP 32135 – 49321 CHOLET Cedex.

Le participant a également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL.

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

2.2

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5001	Bâtiments Communaux	23 831 580 €	23 751 580 €	-80 000 €			
047	Les Halles	271 735 €	271 735 €	0 €			
077	Accessibilité des bâtiments communaux	866 410 €	866 410 €	0 €			
078	Langar des Carnavaliers	1 018 090 €	1 018 090 €	0 €			
573	Réparation d'équipements communaux	17 837 003 €	17 757 003 €	-80 000 €	-80 000 €		
574	Eglise Notre Dame	3 838 342 €	3 838 342 €	0 €			
5002	Matériels et mobiliers des services publics	8 262 727 €	8 313 057 €	50 330 €			
035	Renouvellement du parc photocopieurs	787 580 €	787 580 €	0 €			
526	Acquisition de matériel communication	580 705 €	580 705 €	0 €			
529	Acquisition de matériel espaces verts	1 410 644 €	1 410 644 €	0 €			
569	Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers	5 483 798 €	5 534 128 €	50 330 €		14 330 € Achat de tables et chaises pour la salle Favreau au Centre Social du Planty dans la future Maison de l'Enfance	
						6 000 € Transfert de crédits de la section de fonctionnement pour l'achat de matériels et mobiliers pour les écoles et les accueils périscolaires	
						30 000 € Aménagement de la salle de pause de l'Hôtel de Ville/Hôtel d'Agglomération	
5003	Edifices cultuels	32 387 €	32 387 €				
058	Eglise Notre Dame	32 387 €	32 387 €				
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	5 171 403 €	5 171 403 €	0 €			
037	Schéma Directeur Informatique	1 215 714 €	1 215 714 €	0 €			
043	Système d'informations géographiques	927 710 €	927 710 €	0 €			
572	Acquisition matériel informatique et logiciels écoles	3 027 979 €	3 027 979 €	0 €			
5005	Réhab, extens, amén ets scolaires 1er degré	347 000 €	347 000 €	0 €			
075	Création restaurant élémentaire M. Curie	347 000 €	347 000 €	0 €			
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	989 695 €	989 695 €	0 €			
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	989 695 €	989 695 €	0 €			
5010	Création, réfection, aménagement d'équipements sportifs	6 635 119 €	6 635 119 €	0 €			
064	Salle Grégoire	4 810 992 €	4 810 992 €	0 €			
532	Acquisition de matériel sportif	1 824 127 €	1 824 127 €	0 €			
5011	Aménagement équipements de loisirs	621 063 €	621 063 €	0 €			
502	Comité Animation Enfance	621 063 €	621 063 €	0 €			
5014	Voies-trottoirs-réseaux et parkings	21 115 758 €	21 129 258 €	13 500 €			
002	Aménagement des voies primaires dans les ZAC	1 894 172 €	1 894 172 €	0 €			
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	463 158 €	459 658 €	-3 500 €			-3 500 € Transfert de crédits vers l'API 570 "Réparation et aménagement de voiries"
063	Livre Blanc réfection de voies	5 929 274 €	5 878 154 €	-51 120 €			-51 120 € Transfert de crédits vers l'API 570 "Réparation et aménagement de voiries"
087	Vidéo protection	132 700 €	132 700 €	0 €			
076	Système de variation tension éclairage public	1 003 180 €	1 007 680 €	4 500 €		4 500 € Continuation du programme 2018 et révisions	
530	Bornes d'incendie	541 218 €	541 218 €	0 €			
570	Réparation et aménagement de voiries	11 037 683 €	11 092 303 €	54 620 €			54 620 € Transfert de crédits de l'API 062 "Giratoire du Puy St Bonnet" et de l'API 063 "Livre Blanc Réfection de voiries"
575	Extension des réseaux électriques	114 373 €	123 373 €	9 000 €		9 000 € Extension des réseaux électriques SCCV Les Terrasses de Faidherbe	
5015	Aménagement du territoire communal	48 026 596 €	48 016 596 €	-10 000 €			
030	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	7 532 032 €	7 532 032 €	0 €			
046	Arcades Rougé	17 266 069 €	17 266 069 €	0 €			
050	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	9 472 541 €	9 472 541 €	0 €			
079	Maison de l'Enfance quartier Favreau	1 553 500 €	1 553 500 €	0 €			
085	Aire muse en valeur architecture patrimoine	791 €	791 €	0 €			
088	Aménagement du quartier de la Gare	576 000 €	576 000 €	0 €			
519	Etudes d'urbanisme	421 417 €	411 417 €	-10 000 €	-10 000 €		
522	Acquisitions foncières et immobilières	10 148 989 €	10 148 989 €	0 €			
553	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	1 055 257 €	1 055 257 €	0 €			
5016	Espaces Verts	11 114 553 €	11 114 553 €	0 €			
073	Serres municipales	3 411 757 €	3 411 757 €	0 €			
086	Extension du cimetière	505 000 €	505 000 €	0 €			
571	Réparation et aménagement des espaces verts	7 197 796 €	7 197 796 €	0 €			
TOTAL		126 147 881 €	126 121 711 €	-26 170 €	-90 000 €	63 830 €	0 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS

Budget annexe du Stationnement

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5040	Gestion sur Stationnement payant	2 673 082 €	2 643 882 €	-29 200 €	-29 200 €		
081	FISAC - Stationnement dynamique des parkings	12 868 €	12 868 €				
081	FISAC - Modernisation des moyens de paiement	543 904 €	543 904 €	0 €			
082	Equipements des parkings en ouvrage	269 326 €	269 326 €	0 €			
083	Acquisition d'équipements de gestion	248 131 €	248 131 €	0 €			
084	Travaux sur parcs en enclos	917 136 €	887 936 €	-29 200 €	-29 200 €		
085	Réseau stationnement	65 700 €	65 700 €	0 €			
580	Réparations sur parkings en ouvrage	616 017 €	616 017 €	0 €			
TOTAL		2 673 082 €	2 643 882 €	-29 200 €	-29 200 €	0 €	0 €

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
RESSOURCES**

BUDGET PRINCIPAL

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote Antérieur	Montant Global	Modification enveloppe	Justifications des réajustements
5001	Bâtiments communaux	1 229 161 €	1 354 457 €	125 296 €	
047	Les Halles	0 €	0 €		
077	Accessibilité des bâtiments communaux	315 000 €	431 600 €	116 600 €	Subvention de l'Etat de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du financement des travaux de mise en accessibilité (ADAP 2018)
078	Atelier des Carnavaliers	0 €	0 €		
573	Réparation d'équipements communaux	361 161 €	369 857 €	8 696 €	+ 20 000 €: Subvention de l'Etat de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du financement des travaux de rénovation du chauffage des salles de sports du complexe sportif du Bellay - 8 518 € : Ajustement de la subvention de l'Etat de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du financement du remplacement des ascenseurs de Mail II au vu des dépenses réalisées -2 786 € : Ajustement de la subvention de l'Etat de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du financement du remplacement de la chaufferie à l'école Turpault au vu des dépenses réalisées
574	Eglise Notre Dame	553 000 €	553 000 €		
	Matériels et mobiliers des services publics communaux				
5002	communaux	35 567 €	35 567 €	0 €	
529	Acquisition de matériel espaces verts	20 549 €	20 549 €		
569	Acquisition de véhicules de matériels et de mobiliers	15 018 €	15 018 €		
5004	Systèmes d'information et de télécom.	107 365 €	110 865 €	3 500 €	
037	Schéma directeur informatique	89 742 €	89 742 €		
043	Système d'informations géographiques	3 123 €	3 123 €		
572	Acquisition de matériel informatique et logiciels	14 500 €	18 000 €	3 500 €	Subvention de l'ANTAI pour l'acquisition de 7 terminaux de verbalisation électronique
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	41 315 €	41 315 €		
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	41 315 €	41 315 €		
5010	Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs	1 062 000 €	1 062 000 €	0 €	
064	Salle Grégoire	1 062 000 €	1 062 000 €		
5014	Voiries - trottoirs - réseaux et parkings	629 668 €	629 668 €	0 €	
002	Aménagement des voiries primaires	124 602 €	124 602 €		
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	145 719 €	145 719 €		
063	Livre Blanc - Réfection de voiries	320 369 €	320 369 €		
087	Vidéo protection	19 421 €	19 421 €		
570	Réparation et aménagement de voiries	19 557 €	19 557 €		
5015	Aménagement du territoire communal	8 977 357 €	9 000 844 €	23 487 €	
030	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	3 733 414 €	3 733 414 €		
044	Arcades Rougé	275 112 €	275 112 €		
050	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	4 837 820 €	4 837 820 €		
079	Rénovation urbaine quartier Favreau	33 972 €	57 459 €	23 487 €	Subvention de l'Etat (ANRU) pour l'étude de programmation de rénovation de la maison de l'enfance Favreau
519	Etudes d'urbanisme	97 039 €	97 039 €		
5016	Espaces Verts	262 676 €	342 329 €	79 653 €	
073	Serres municipales	0 €	0 €		
571	Réparation et aménagement des espaces verts	262 676 €	342 329 €	79 653 €	Subvention du FEDER pour les travaux de l'étang de Mocrat et les aménagements paysagers du quartier Bretagne Bostangis
	TOTAL	12 345 109 €	12 577 045 €	231 936 €	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

2.2

N° AP global	N° API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement				
							2018	2019	2020	2021	2022
5001		BATIMENTS COMMUNAUX	23 831 580	-80 000	23 751 580	18 171 717	2 509 330	1 750 533	1 320 000	0	0
	047	LES HALLES	271 735	0	271 735	51 877	58 370	161 488	0	0	0
	077	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	866 410	0	866 410	183 940	233 425	349 045	100 000	0	0
	078	ATELIER DES CARNAVALIERS	1 018 090	0	1 018 090	1 014 258	3 832	0	0	0	0
	573	REPARATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX	17 837 003	-80 000	17 757 003	13 217 003	2 080 000	1 240 000	1 220 000	0	0
5002	574	EGLISE NOTRE DAME	3 838 342	0	3 838 342	3 704 639	133 703	0	0	0	0
		MATERIELS ET MOBILIERS DES SCES	8 262 727	50 330	8 313 057	6 516 920	1 110 757	342 690	342 690	0	0
5003	035	RENOUVELLEMENT DU PARC	787 580	0	787 580	767 718	19 862	0	0	0	0
	526	ACQUISITION DE MATERIEL COMMUNICATION	580 705	0	580 705	566 155	4 550	5 000	5 000	0	0
	529	ACQUISITION DE MATERIEL ESPACES VERTS	1 410 644	0	1 410 644	1 082 014	253 250	37 690	37 690	0	0
	569	ACQUISITION DE VEHICULES DE MATERIELS	5 483 798	50 330	5 534 128	4 101 033	833 095	300 000	300 000	0	0
		EDIFICES CULTUELS	32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0	0
5004	058	EGLISE NOTRE DAME	32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0	0
		SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOM.	5 171 403	0	5 171 403	4 090 054	365 912	360 000	355 437	0	0
5005	037	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	1 215 714	0	1 215 714	976 369	90 912	70 000	78 433	0	0
	043	SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	927 710	0	927 710	750 706	50 000	70 000	57 004	0	0
	572	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET	3 027 979	0	3 027 979	2 362 979	225 000	220 000	220 000	0	0
		REHAB.EXTENS.AMEN.ETS SCOLAIRES 1ER	347 000	0	347 000	289 080	57 920	0	0	0	0
	075	CREATION RESTAURANT ELEMENT.M.CURIE	347 000	0	347 000	289 080	57 920	0	0	0	0
5008		ACQUISITION OEUVRES ET MATERIEL	989 695	0	989 695	967 195	7 500	7 500	7 500	0	0
	568	ACQUISITION ET RESTAURATION DE MATERIEL	989 695	0	989 695	967 195	7 500	7 500	7 500	0	0
5010		CREAT-REFECT-AMEN.EQUIPEMENTS	6 635 119	0	6 635 119	6 160 225	264 894	155 000	55 000	0	0
	064	SALLE GREGOIRE	4 810 992	0	4 810 992	4 546 098	164 894	100 000	0	0	0
5011	532	ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	1 824 127	0	1 824 127	1 614 127	100 000	55 000	55 000	0	0
		AMENAGEMENT EQUIPEMENTS DE LOISIRS	621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	0
5014	502	COMITE ANIMATION ENFANCE	621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	0
		VOIRIES-TROTTOIRS-RESEAUX ET PARKINGS	21 115 758	13 500	21 129 258	18 012 095	815 253	1 215 650	1 086 260	0	0
	002	AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	1 894 172	0	1 894 172	1 784 172	110 000	0	0	0	0
	062	GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	463 158	-3 500	459 658	449 501	10 157	0	0	0	0
	063	LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	5 929 274	-51 120	5 878 154	5 814 477	63 677	0	0	0	0
076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	1 003 180	4 500	1 007 680	379 390	257 680	250 000	120 610	0	0	
087	VIDEO PROTECTION	132 700	0	132 700	132 468	232	0	0	0	0	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement				
							2018	2019	2020	2021	2022
5015	550	BORNES D'INCENDIE	541 218	0	541 218	440 268	33 650	33 650	33 650	0	0
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	11 037 683	54 620	11 092 303	8 983 446	298 857	900 000	900 000	0	0
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	114 373	9 000	123 373	18 373	41 000	32 000	32 000	0	0
		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	48 026 596	-10 000	48 016 596	45 519 144	1 729 452	564 000	204 000	0	0
	030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	7 532 032	0	7 532 032	7 532 032	0	0	0	0	0
	044	ARCADES ROUGE	17 266 069	0	17 266 069	17 262 327	3 742	0	0	0	0
	050	REQUALIFICAT.URBAINE QUARTIER JEAN	9 472 541	0	9 472 541	9 333 071	139 470	0	0	0	0
	079	MAISON ENFANCE QUARTIER FAVREAU	1 553 500	0	1 553 500	241 260	1 312 240	0	0	0	0
	085	AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	791	0	791	791	0	0	0	0	0
	088	AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE	576 000	0	576 000	0	162 000	312 000	102 000	0	0
5016	519	ETUDES D'URBANISME	421 417	-10 000	411 417	411 417	0	0	0	0	0
	522	ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	10 148 989	0	10 148 989	9 888 989	50 000	190 000	40 000	0	0
	553	COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	1 055 257	0	1 055 257	869 257	62 000	62 000	62 000	0	0
		ESPACES VERTS	11 114 553	0	11 114 553	9 603 684	692 474	568 395	250 000	0	0
	073	SERRES MUNICIPALES	3 411 757	0	3 411 757	3 402 357	9 400	0	0	0	0
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	505 000	0	505 000	41 605	200 000	263 395	0	0	0
	571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	7 197 796	0	7 197 796	6 159 722	483 074	305 000	250 000	0	0
		TOTAL	126 147 881	-26 170	126 121 711	109 983 564	7 553 492	4 963 768	3 620 887	0	0
		TOTAL Général	126 147 881	-26 170	126 121 711	109 983 564	7 553 492	4 963 768	3 620 887	0	0

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Ressources

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Evaluation des ressources					Groupements communes	Autres financeurs
						Union Européenne	Etat	Région	Département			
5001		BATIMENTS COMMUNAUX	1 229 161	125 296	1 354 457	0	1 014 349	155 547	92 561	0	92 000	
	047	LES HALLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	077	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	315 000	116 600	431 600	0	431 600	0	0	0	0	
	078	ATELIER DES CARNAVALIERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	573	REPARATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX	361 161	8 696	369 857	0	222 296	0	92 561	0	55 000	
	574	EGLISE NOTRE DAME	553 000	0	553 000	0	360 453	155 547	0	0	37 000	
5002		MATERIELS ET MOBILIERS DES SCES	35 567	0	35 567	0	0	18 262	0	2 287	15 018	
	035	RENOUVELLEMENT DU PARC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	526	ACQUISITION DE MATERIEL COMMUNICATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	529	ACQUISITION DE MATERIEL ESPACES VERTS	20 549	0	20 549	0	0	18 262	0	2 287	0	
5003		ACQUISITION DE VEHICULES DE MATERIELS	15 018	0	15 018	0	0	0	0	0	15 018	
	058	EDIFICES CULTUELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5004		EGLISE NOTRE DAME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	037	SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOM.	107 365	3 500	110 865	0	13 000	0	0	0	97 865	
5005		SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	89 742	0	89 742	0	0	0	0	0	89 742	
	043	SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	3 123	0	3 123	0	0	0	0	0	3 123	
	572	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET	14 500	3 500	18 000	0	13 000	0	0	0	5 000	
		REHAB.EXTENS.AMEN.ETS SCOLAIRES 1ER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5007		CREATION RESTAURANT ELEMENT.M.CURIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	075	CREAT-EXTENS-REPAR.EQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5008		ACQUISITION OEVRES ET MATERIEL	41 315	0	41 315	0	4 740	33 728	2 847	0	0	
	568	ACQUISITION ET RESTAURATION DE MATERIEL	41 315	0	41 315	0	4 740	33 728	2 847	0	0	
5010		CREAT-REFECT-AMEN.EQUIPEMENTS	1 062 000	0	1 062 000	0	410 000	652 000	0	0	0	
	064	SALLE GREGOIRE	1 062 000	0	1 062 000	0	410 000	652 000	0	0	0	
5011		ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	532	AMENAGEMENT EQUIPEMENTS DE LOISIRS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5012		COMITE ANIMATION ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	502	REFECTION-EXTENSION EQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5013		ECLAIRAGE PUBLIC/SIGNALISATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	5014	VOIRIES-TROTTOIRS-RESEAUX ET PARKINGS	629 668	0	629 668	21 427	100 321	178 363	0	0	329 557	
5014		AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	124 602	0	124 602	0	0	0	0	0	124 602	
	062	GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	145 719	0	145 719	0	80 900	64 819	0	0	0	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Ressources

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Evaluation des ressources					Autres financeurs
						Union Européenne	Etat	Région	Département	Groupements communes	
5015	063	LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	320 369	0	320 369	21 427	0	0	99 969	0	198 973
	076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	087	VIDEO PROTECTION	19 421	0	19 421	0	19 421	0	0	0	0
	550	BORNES D'INCENDIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	19 557	0	19 557	0	0	0	13 575	0	5 982
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	8 977 357	23 487	9 000 844	1 068 232	3 388 317	3 351 721	1 025 000	0	167 574
	030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	3 733 414	0	3 733 414	223 008	2 226 548	758 858	525 000	0	0
	044	ARCADES ROUGE	275 112	0	275 112	0	187 270	0	0	0	87 842
	050	REQUALIFICAT.URBAINE QUARTIER JEAN	4 837 820	0	4 837 820	837 114	884 843	2 592 863	500 000	0	23 000
079	MAISON ENFANCE QUARTIER FAVREAU	33 972	23 487	57 459	0	23 487	0	0	0	33 972	
085	AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
088	AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
519	ETUDES D'URBANISME	97 039	0	97 039	8 110	66 169	0	0	0	22 760	
522	ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
553	COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5016		ESPACES VERTS	262 676	79 653	342 329	142 362	26 340	0	0	0	173 627
	073	SERRES MUNICIPALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	262 676	79 653	342 329	142 362	26 340	0	0	0	173 627	
5018	EQUIPEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL			12 345 109	231 936	12 577 045	1 232 021	4 957 067	4 211 258	1 298 771	2 287	875 641
TOTAL Général			12 345 109	231 936	12 577 045	1 232 021	4 957 067	4 211 258	1 298 771	2 287	875 641

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement					
						Exercices antérieurs	2018	2019	2020	2021	2022
5030		Aménagement et services urbains, environnement									
		Opérations d'Aménagement	22 127 652	0	22 127 652	22 127 652	0	0	0	0	0
	090	ZAC de la Sardinerie	13 953 243	0	13 953 243	13 953 243	0	0	0	0	0
	091	ZAC Val de Moine	8 002 456	0	8 002 456	8 002 456	0	0	0	0	0
5031	092	Zone d'Activités Aéronautiques Roland Garros	171 953	0	171 953	171 953	0	0	0	0	0
		Opération de Lotissement	768 287	0	768 287	381 788	38 000	348 499	0	0	0
	093	Lotissement Grégoire	768 287	0	768 287	381 788	38 000	348 499	0	0	0
		TOTAL	22 895 939	0	22 895 939	22 509 440	38 000	348 499	0	0	0
		TOTAL Général	22 895 939	0	22 895 939	22 509 440	38 000	348 499	0	0	0

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement					
						Exercices antérieurs	2018	2019	2020	2021	2022
5040		Stationnement									
		GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT	2 673 082	-29 200	2 643 882	1 881 716	446 952	265 214	50 000	0	0
	080	FISAC - JALONNEMENT DYNAMIQUE DES	12 868	0	12 868	12 868	0	0	0	0	0
	081	FISAC - MODERNISATION DES MOYENS DE	543 904	0	543 904	431 404	50 000	62 500	0	0	0
	082	EQUIPEMENTS DES PARKINGS EN OUVRAGE	269 326	0	269 326	202 626	36 700	30 000	0	0	0
	083	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE GESTION	248 131	0	248 131	248 131	0	0	0	0	0
	084	TRAVAUX SUR PARCS EN ENCLOS	917 136	-29 200	887 936	672 142	93 080	122 714	0	0	0
	089	RESEAU STATIONNEMENT	65 700	0	65 700	0	65 700	0	0	0	0
	580	REPARATIONS SUR PARKINGS EN OUVRAGE	616 017	0	616 017	314 545	201 472	50 000	50 000	0	0
			TOTAL	2 673 082	-29 200	2 643 882	1 881 716	446 952	265 214	50 000	0
		TOTAL Général	2 673 082	-29 200	2 643 882	1 881 716	446 952	265 214	50 000	0	0

COMMUNICATION
Subventions 2018
Décision Modificative 1

2.3

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Mécénat Chirurgie Cardiaque M.C.C.		4 767 €		
Sous-total		4 767 €		
TOTAL		4 767 €		

CULTURE
Subventions 2018
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Bridge Club Choletais	1 624 €			Compensation de loyer.
La Fabrique Chorégraphique	- 129 €			Compensation de loyer.
Orchestre Harmonique de Cholet		900 €		170 ans de l'association.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations culturelles diverses		- 965 €		
Sous-total	1 495 €	- 65 €		
TOTAL		1 430 €		

ENSEIGNEMENT

Subventions 2018

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Puy du Fou Académie	2 000 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Informatique des écoles privées			- 430 €	
Réforme des rythmes scolaires	- 8 320 €			
Sous-total	- 6 320 €		- 430 €	
TOTAL		- 6 750 €		

FINANCES
Subventions 2018
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
	3 235 €			Election des Ambassadrices.
	3 235 €			Automne d'Or.
	3 235 €			Feu d'artifice du 14 juillet.
Cholet Evénements	3 235 €			Feu de la Saint Jean au Puy-Saint-Bonnet.
	3 235 €			Salon des Arts.
	3 235 €			Semaine du Carnaval (remise des clés de la Ville, Carnaval de l'Age d'Or, Carnaval des enfants, Carnaval des aînés, etc.).
	6 278 €			Run Color.
Sous-total	25 688 €			
TOTAL		25 688 €		

JEUNESSE

Subventions 2018

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Personne physique</i>				
Pierre PELLETREAU		700 €		
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Bourses Initiatives Jeunes		- 700 €		
Sous-total		0 €		
TOTAL		0 €		

RESSOURCES HUMAINES

Subventions 2018

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT		COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	
<i>Organisme public</i>			
Agglomération du Choletais	40 656 €		
Centre Communal d'Action Sociale	4 006 €		
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais	5 723 €		Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
Agglomération du Choletais – Gestion des Déchets	4 404 €		
Sous-total	54 789 €		
TOTAL		82 058 €	

SOLIDARITES
Subventions 2018
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Action sociale</i>				
Association Foyer Logement La Girardière		- 400 €		
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais		400 €		
<i>Association</i>				
Centre d'Information Féminin et Familial		3 000 €		
Le Comptoir Culturel	15 000 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Action sociale		- 800 €		
Sous-total	15 000 €	2 200 €		
TOTAL		17 200 €		

SPORTS
Subventions 2018
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Jeune France		11 166 €		Pertes liées à la fermeture de la salle de réception du Bordage Luneau.
Union Cycliste Cholet 49	409 €			Compensation de loyer.
Véloce Club de Cholet	210 €			Compensation de loyer.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations sportives diverses		- 16 560 €		
Sous-total	619 €	- 5 394 €		
TOTAL		- 4 775 €		

Annexe : Engagements financiers annuels minimum par membre et par lot :

Lot n°1 : ENROBÉS ET ENDUITS - Zone géographique Ouest de l'AdC et Ville de Cholet		
	Engagement minimum annuel HT	Engagement minimum annuel TTC
Ville de Cholet	170 000,00 €	204 000,00 €
AdC	340 000,00 €	408 000,00 €
Total	510 000,00 €	612 000,00 €

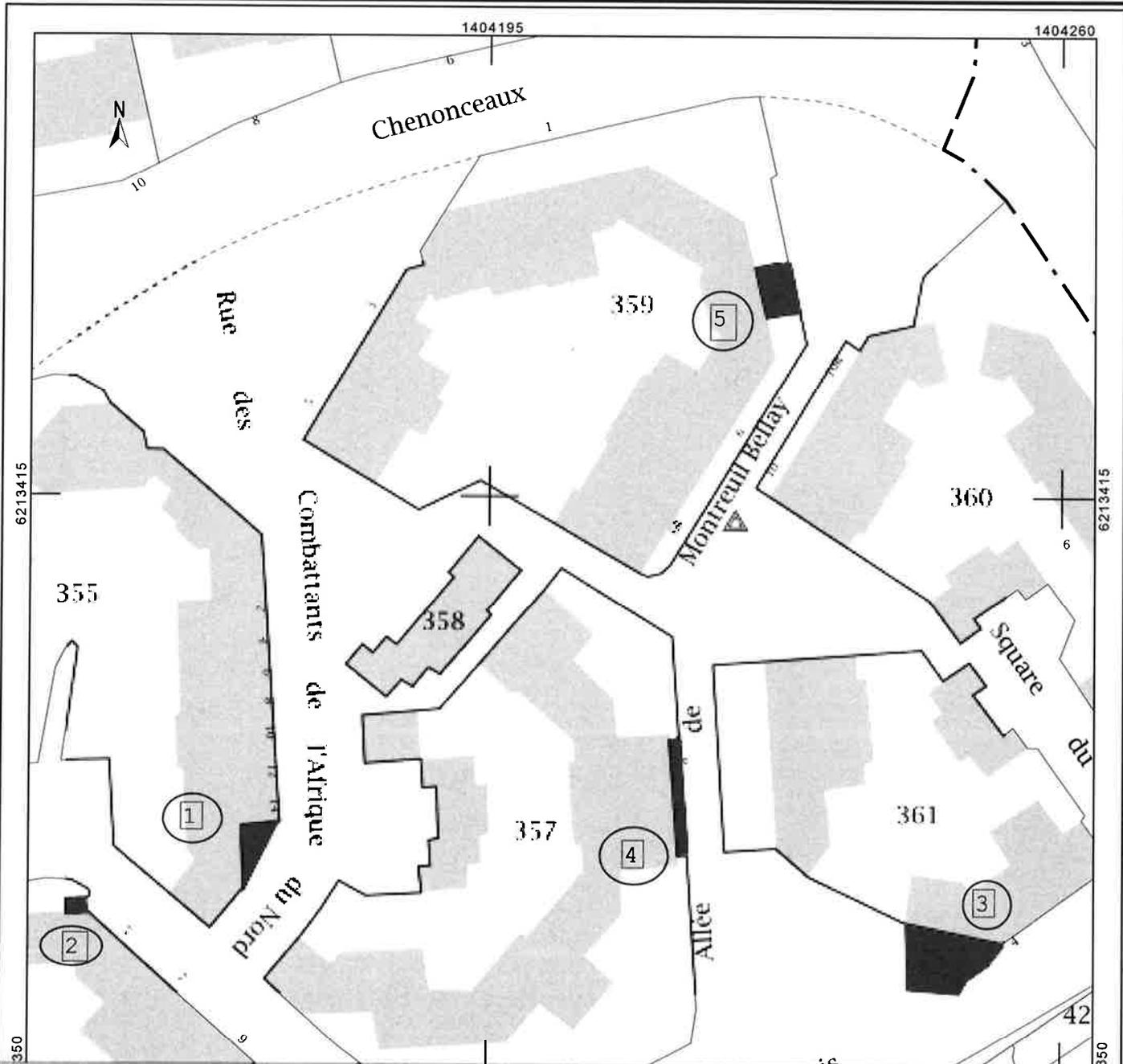
Lot n°2 : TROTTOIRS ET AMÉNAGEMENT V.R.D. - Zone géographique Ouest de l'AdC et Ville de Cholet		
	Engagement minimum annuel HT	Engagement minimum annuel TTC
Ville de Cholet	250 000,00 €	300 000,00 €
AdC	85 000,00 €	102 000,00 €
Total	335 000,00 €	402 000,00 €

Lot n°3 : ENROBÉS ET ENDUITS - Zone géographique Est de l'AdC		
	Engagement minimum annuel HT	Engagement minimum annuel TTC
Ville de Cholet	/	/
AdC	340 000,00 €	408 000,00 €
Total	340 000,00 €	408 000,00 €

Lot n°4 : TROTTOIRS ET AMÉNAGEMENT V.R.D. - Zone géographique Est de l'AdC		
	Engagement minimum annuel HT	Engagement minimum annuel TTC
Ville de Cholet	/	/
AdC	85 000,00 €	102 000,00 €
Total	85 000,00 €	102 000,00 €

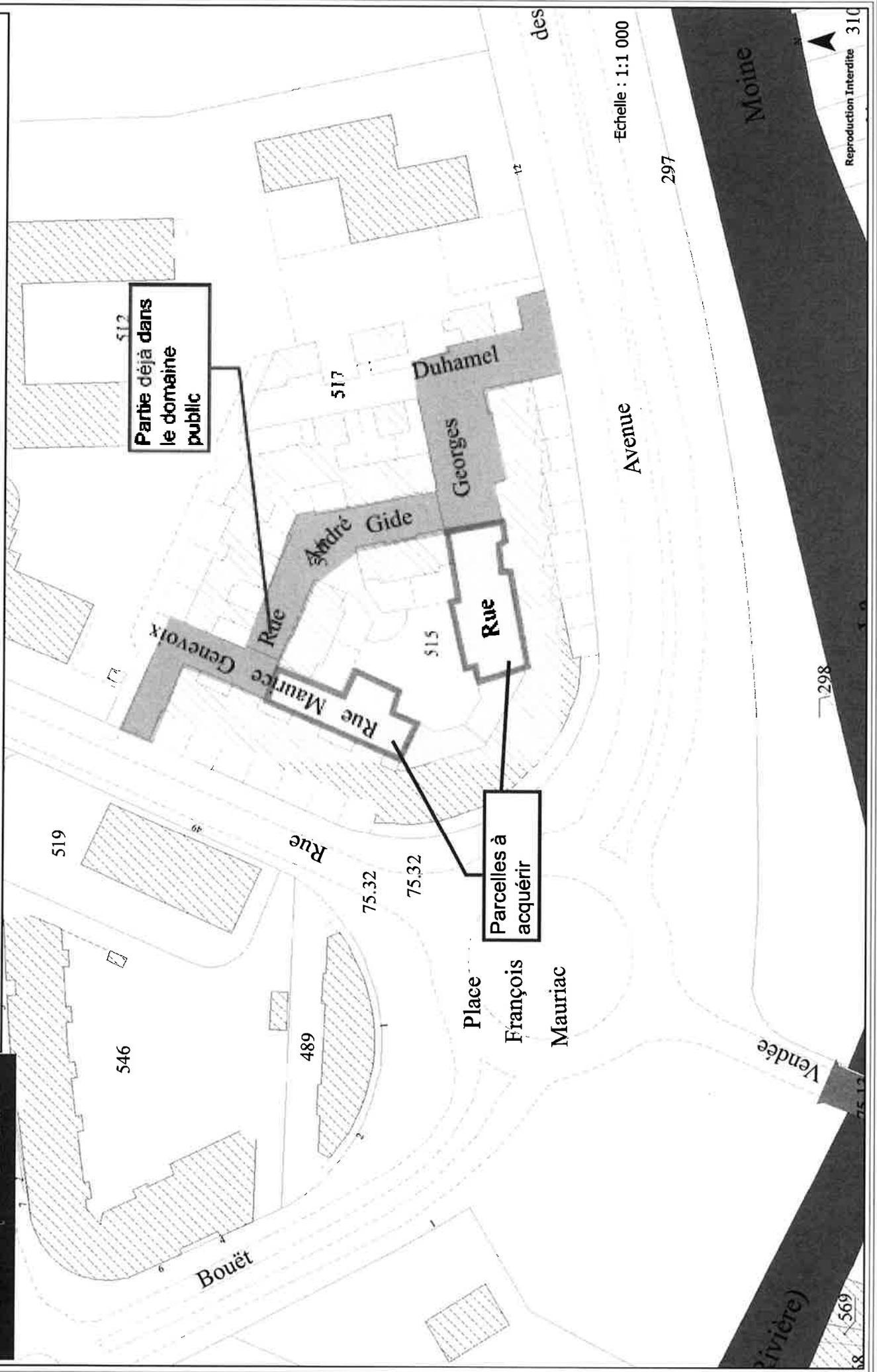
Soit un engagement minimum annuel de 850 000 € HT (1 020 000 € TTC) pour l'AdC et 420 000 € HT (504 000 € TTC) pour la Ville.

CESSION D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC A SEVRE LOIRE HABITAT- QUARTIER HAMEAU DE LA MARONNERIE

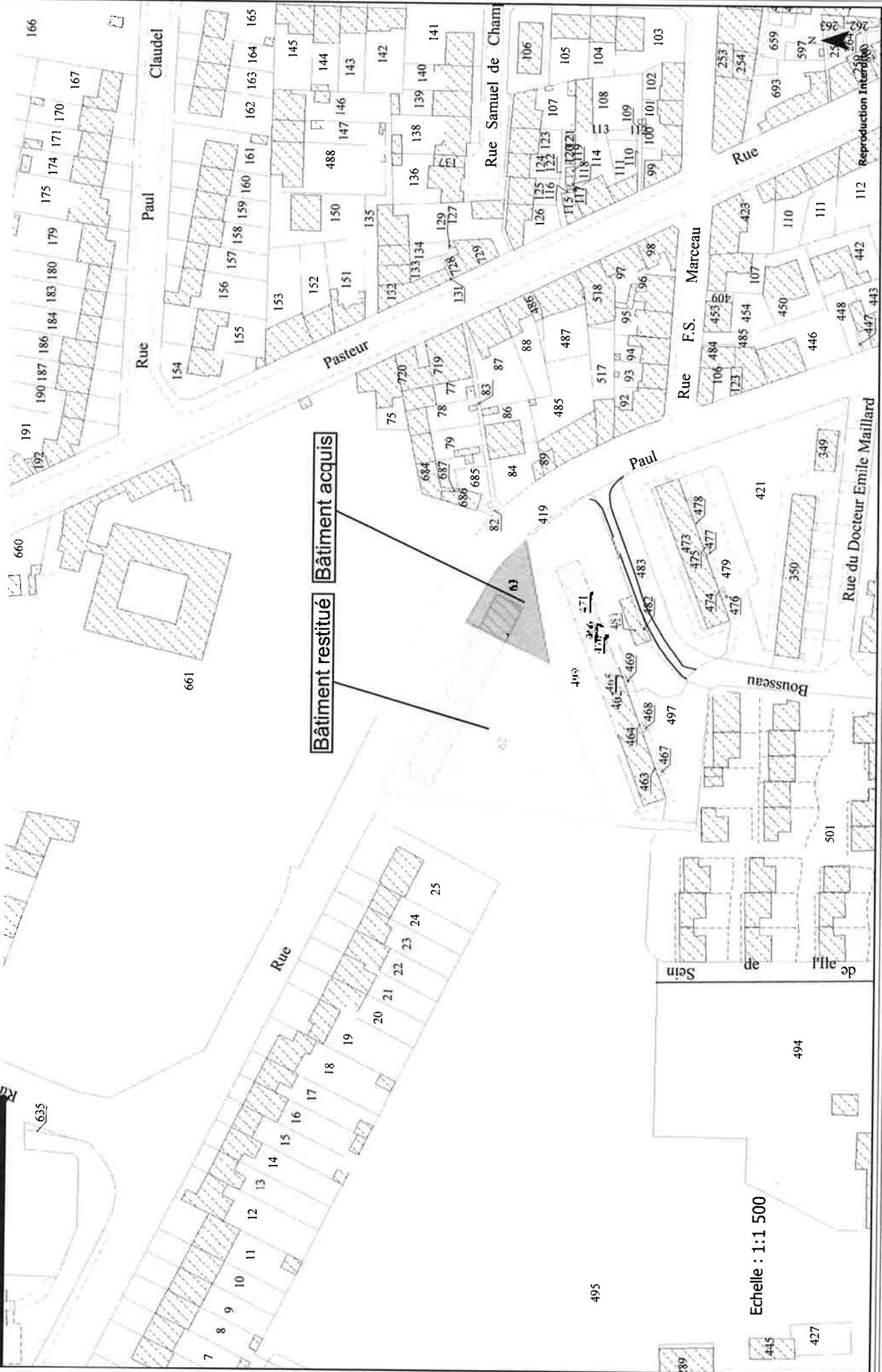


- 1) Devant le garage et le logement du 14 rue des Combattants d'Afrique du Nord,
- 2) Devant le logement du 5 rue du Plessis Bourré,
- 3) Devant les deux garages du 6 rue du Plessis Bourré,
- 4) Devant les logements du 16 et 18 Allée Montreuil Bellay.
- 5) Devant les garages du 2 et 4 Allée Montreuil Bellay,

ACQUISITION A SEVRE LOIRE HABITAT - RUES MAURICE GENEVOIX ET GEORGES DUHAMEL



ACQUISITION A L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS D'UN BATIMENT 31 RUE PAUL BOUYX



Echelle : 1:1 500

Reproduction Interdite

CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS - CHEMIN RURAL DE L'ELINIERE

